

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure.

Identifiant annonce : 7304086901

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par son Directeur, Vincent TOUSSAINT, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://annonces-legales.actu.fr/a/7304086901>

Cette annonce a été mise en ligne le **27 septembre 2022** sur **Actu.fr**
Pour le département : **17 - CHARENTE MARITIME**



*LEGISPHERE AVOCATS
Maître Aurélie LAMBERT
Association d'avocats à Responsabilité Professionnelle
Individuelle
inscrite au Barreau de Saintes
7 Cours du Maréchal Leclerc – 17100 SAINTES*

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte électronique sous signature privée en date du 26 septembre 2022, il a été constitué une Société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DENOMINATION : HOLDING MATHYS

FORME : Société par actions simplifiée

CAPITAL : 10 000 € par apports en numéraire.

SIEGE SOCIAL : 11, Les Parpaillons – 17260 GEMOZAC

OBJET SOCIAL :

- La détention de titres ou valeurs mobilières de sociétés existantes ou à créer acquises par voie d'achat, d'apport, d'échange ou de souscription au capital lors de la création de sociétés ou en cours de vie sociale ;

- La construction, l'acquisition par voie d'apport ou d'achat, la vente, la propriété, la prise à bail, l'administration et la gestion de tous immeubles bâtis ou non bâtis ;

Et généralement, toutes opérations industrielles,

commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

DUREE : 99 années

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Toutes les cessions d'action, sauf transmission en cas de décès au conjoint et aux héritiers en ligne directe, sont soumises à l'agrément des associés statuant dans les conditions de majorité ordinaire. Les actions de l'actionnaire unique sont librement cessibles.

PRESIDENT : Monsieur Adrien BOUGNOTEAU demeurant à GEMOZAC (17260), 24, Chez Tantin.

L'immatriculation de la Société interviendra au Registre du Commerce et des Sociétés tenu auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de SAINTES.

Pour avis

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

Vincent TOUSSAINT
Directeur de Médialex

